

## Convocation du 31 MARS 2021 SEANCE DU 05 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le cinq du mois d'avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.

Présents : MM RENNER Sylvain, TERME Grégory, LALIGANT Sylvain, JEANJEAN Pierre, JAUZE Corinne, RICCI Julie, WIPF Jean-Marie.

Absents : MM LARET Simon

Absent ayant donné procuration : MM DIDION Bernard à LALIGANT Sylvain

Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JAUZE Corinne, Adjointe au Maire est désignée pour remplir cette fonction.

*Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 08 mars 2022. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **07-2022/COMPTE ADMINISTRATIF M-14 / 2021**

Le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-14 (Budget général) 2021, qui s'établit ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		62 085.41	-58 254.19			3 831.22
Résultat de l'exercice	-35.67			69 729.36		69 693.69
Totaux						
Résultats de clôture		3 795.55		11 475.17		15 270.72

Hors de la présence de M. RENNER Sylvain, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif M-14 (Budget général) 2021 à l'unanimité des membres présents.

### **08-2020/COMPTE ADMINISTRATIF M-49 (Budget Eau-Assainissement / 2021**

Le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-49 (Budget Eau-Assainissement) 2021, qui s'établit ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes	Dépenses	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	128 982.96			44 947.49		173 930.45
Résultats de l'exercice	57 781.74		-40 222.49			17 559.25
Restes à réaliser						
Résultats de clôture	186 764.70		4 725.00			191 489.70

Hors de la présence de M. RENNER Sylvain, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif M-49 (Budget Eau-Assainissement) 2021.

# Convocation du 31 MARS 2021 SEANCE DU 05 AVRIL 2022

---

## **09-2022/Vote du Compte de gestion 2021 (M-14/M-49)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2021, par M. FRITISSE Pascal, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

---

## **10-2022/AFFECTATION DES RESULTATS M-14 / 2021**

Considérant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter la somme de :

- 0.00 € au compte 1068 (investissement) excédent de fonctionnement capitalisés
- 11 475.17 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté.
- 3 795.55 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

---

## **11-2022/AFFECTATION DES RESULTATS M-49 / 2021**

Considérant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter la somme de :

- 4 725.00 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté.
- 186 764.70 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

---

## **12-2022/Taux des taxes locales 2022**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'augmenter les Taux d'Imposition des Contributions Directes, pour l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Taxe Foncier Bâti 42,00 %
- Taxe Foncier Non Bâti 44,15 %

---

## **13-2021/Vote du Budget Primitif 2022 (M-14/M-49)**

Le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs de l'exercice 2022.

---

## Convocation du 31 MARS 2021 SEANCE DU 05 AVRIL 2022

---

### **Budget Principal :**

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 234 618.00 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 562 835.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Budget Primitif M-14 de l'exercice 2022.

---

### **Budget M-49 / eau-assainissement :**

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 269 726.00 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 219 030.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Budget Primitif M-49 de l'exercice 2022.

---

### **Participation citoyenne**

Mise en place de la « participation citoyenne » sur la base d'un protocole signé entre la mairie, la Préfecture et la gendarmerie.

---

### **Extension du réseau électrique**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme ISSERT Gisèle qui suite à une division parcellaire destiné à la construction de quatre parcelles de faire procéder à une extension du réseau électrique pour alimenter ces dernières.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de donner un accord de principe.

---

### **Déchets verts**

Il sera possible pour la période du 01 mai 2022 au 31 juillet 2022 de déposer sur la commune vos déchets verts.

L'emplacement vous sera communiqué prochainement.

---

### **Camion pizza**

Une autorisation de stationnement d'un camion à pizza au boulodrome est décidée pour la période du 01 mai 2022 au 31 décembre 2022

---

La séance est levée à 19 h 55

---

Le Maire, <b>Sylvain RENNER,</b>		
Grégory TERME	Sylvain LALIGANT	Bernard DIDION
JEANJEAN Pierre	Jean-Marie WIPF	Corinne JAUZE

## Convocation du 31 MARS 2021 SEANCE DU 05 AVRIL 2022

---

LARET Simon	RICCI Julie	